

PIERRE CONESA, GUILLAUME DENOIX DE SAINT MARC, MICHEL WIEVIORKA

Après l'attaque de la Défense, les auteurs jugent indispensable que la France mette en place une politique de lutte contre les processus de radicalisation.

Les loups solitaires se multiplient

Après la mise en scène macabre à Londres de deux jeunes assassins fraîchement convertis, l'attaque à l'arme blanche d'un militaire à la Défense, les affaires des frères Tsarnaïev, Merah et d'Anders Breivik, les actes terroristes d'extrémistes autoradicalisés ont explosé. La France observe face aux processus de radicalisation violente une attitude passive, sorte de prolongement naturel de la neutralité voulue par la loi de 1905, et limite son action au traitement carcéral des extrémistes.

Pourtant, des pays comme l'Indonésie, l'Arabie saoudite, la Malaisie, l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie ou le Yémen mènent des programmes de réhabilitation des extrémistes islamistes emprisonnés, visant à discréditer les fondements intellectuels de la radicalisation. En Arabie saoudite, les extrémistes (dont certains rapatriés de Guantanamo) jugés aptes à réintégrer la société doivent suivre des séances de conseil intensif données par des érudits religieux qui tentent de mieux leur faire comprendre la doctrine, et plus particulièrement les diverses nuances entourant le djihad. Ces séances sont jumelées à des programmes de réintégration sociale, de soutien familial et de suivi continu après la mise en liberté. Environ 3 000 prisonniers ont été accueillis dans ce cadre, avec un taux de réussite (officiel) de 80 à 90 %. Seuls 35 individus auraient été arrêtés à nouveau pour une atteinte à la sécurité. Mais, dans une étude récente menée sur le programme indonésien, Kirsten Schulze constate : « (les programmes) dénoncent le meurtre de civils et l'idée d'un

«État islamique» qui légitime la violence contre «toute personne qui travaille avec ou pour le gouvernement» assimilé à un infidèle. Cette violence menace directement les régimes en place. Mais d'autres principes djihadistes profondément ancrés devraient également être remis en question », notamment la justification du djihad violent. Les leaders indonésiens ont ainsi considéré les conflits des Moluques, où des milices islamiques armées ont pris part à un violent conflit religieux, comme un djihad défensif légitime.

On peut toutefois douter que ces pays, qui souvent constituent des passages obligés dans nombre de trajectoires terroristes (voir le cas de Mohamed Merah), soient les mieux à même d'enseigner et donc que leurs

Le système administratif français est inadapté : chacun des ministères s'occupe de la partie du terrorisme qui le concerne, mais aucun de la contre-radicalisation sur le territoire

programmes soient exportables en Occident. Sur quoi alors asseoir un discours de la contre-radicalisation ? La réalité terroriste démontre clairement plusieurs choses. Selon le National Counterterrorism Center, les 11 000 attentats de 2010 auraient fait près de 49 000 ou 50 000 victimes dans le monde. L'Irak arrivait en tête avec 27 044 morts, suivi de l'Afghanistan, 24 755 morts (à eux deux le quart du total). Ensuite le Pakistan, avec 16 800 morts. L'hémisphère occidental est le moins

touché en 2010, avec 279 morts. Donc le terrorisme islamiste a tué en 2010 de quinze à vingt fois plus de musulmans que de non-musulmans. La moitié des victimes étaient des civils, dont 600 enfants, et les forces de sécurité ne comptaient que pour 2 000 morts environ.

Dans son immense majorité, l'attentat terroriste n'est pas une action de résistance contre des forces d'occupation, mais un acte qui tue surtout des civils musulmans et des enfants. Le « discours universel » de solidarité avec les membres de l'oumma, qui soutient idéologiquement la démarche terroriste, est fondamentalement mensonger.

L'extrémisme sunnite - les « salafistes djihadistes », dont la matrice idéologique est le wahhabisme saoudien - est responsable de près de 60 % de ces attentats et de 70 % des morts. Leurs attentats ne respectent ni lieux de culte ni périodes de pèlerinage, ni trêve du ramadan.

En Irak, en Afghanistan et au Pakistan où coexistent sunnites et chiites, l'islam n'est pas unique mais multiple et les attentats sont la démonstration quotidienne que l'espace arabo-musulman s'enfoncé dans une guerre de religion et non pas dans une guerre contre les « infidèles ».

Anders Breivik, héritier du nationalisme européen, ou les jeunes néonazis allemands de la « cellule de Zwickau » démontrent que le passage à la violence n'est pas l'exclusivité des musulmans. Les

loux solitaires se multiplient. L'Europe, à travers le programme de lutte contre la radicalisation (RAN), réunit des spécialistes (sociologues, psychologues, victimes du terrorisme, spécialistes des médias et des réseaux sociaux, géopoliticiens, philosophes, criminologues, spécialistes des sciences cognitives, juristes, médiateurs sociaux...) afin d'établir une compréhension scientifique de la pensée extrémiste et de définir une politique de contre-radicalisation. Des Français y participent, mais des divergences entre pays anglo-saxons et latins apparaissent. Il est peut-être temps de poser les bases d'un programme français de contre-radicalisation.

Si l'alerte sur le risque de passage à l'acte violent reste une affaire de police, la déradicalisation interpelle directement la communauté musulmane elle-même, et plus particulièrement ses victimes. Les programmes doivent être conduits sur le terrain avec les communautés touchées plutôt que la police ou tout autre organisme officiel. Le système administratif français est inadapté : chacun des ministères s'occupe de la partie du terrorisme qui le concerne, mais aucun de la contre-radicalisation sur le territoire. Doit-on laisser des femmes comme Mme Latifa Ibn Ziaten, mère de la première victime de Mohamed Merah, ou des imams républicains, comme ceux de Drancy et de Bordeaux, travailler seuls sans aucune aide publique ?

¹ Vice-président et directeur de l'Association française des victimes du terrorisme pour les deux premiers et administrateur de la Maison des sciences de l'homme pour le troisième.

Lire aussi PAGE 2



JOËLLE GARRIAUD-MAYLAM

Alors que des élections législatives partielles ont lieu actuellement, l'auteur, sénatrice des Français de l'étranger*, s'élève contre la réforme de la représentation des expatriés.

Français de l'étranger : le reflux démocratique

Les années 2008 à 2012 auront été fastes pour les Français de l'étranger, dotés d'une représentation à l'Assemblée nationale et d'un ministre dédié, et pour la première fois habilités à expérimenter le vote par correspondance et par Internet pour une élection de portée nationale. Le retour de balancier n'est que plus violent : la réforme en train d'être votée (bien que la commission mixte paritaire vienne de se solder par un échec, témoignant de la fracture déchirant la majorité présidentielle des deux chambres) devrait entraîner la disparition de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) et la suppression du vote par correspondance. La commission Jospin a en outre proposé la diminution de onze à deux le nombre de circonscriptions législatives et envisagé la disparition de la représentation au Sénat.

Au nom de la « démocratie de proximité », 444 postes de conseillers consulaires seront créés, en remplacement des 155 élus actuels... mais à budget constant. Outre le manque manifeste de moyens, ceux-ci n'auront aucune compétence décisionnelle face aux consuls. Quant au maillage géographique, il pourrait n'être qu'illusoire, les grandes agglomérations continuant à être surreprésentées (jusqu'à 9 élus dans une seule ville) au

détriment des communautés pionnières, situées dans des pays petits ou difficiles. Marque inédite de créativité institutionnelle, on invente des « conseils » qui ne comprendront parfois qu'un seul élu !

Le vote par correspondance postale, utilisé ces dernières années par deux tiers des votants pour les élections à l'AFE (seuls 10 % ont eu recours au vote électronique), est purement et simplement supprimé, alors même que le Conseil constitutionnel en a révalidé le principe le 15 février 2013. En cause, son coût - pourtant infiniment moindre que celui du vote par Internet - et les risques de sécurité. Un argument assez burlesque lorsqu'on sait que l'immense majorité des démocrates octroyant des droits civiques à leurs expatriés privilégient le vote par correspondance sous pli fermé - le vote par Internet ayant même été déclaré inconstitutionnel en Allemagne. La fracture numérique sera aussi aggravée par la dématérialisation des campagnes électorales.

Sous prétexte de « recentrage sur sa fonction consultative », l'AFE sera privée de l'option du suffrage universel direct, amputée d'un tiers de ses membres et reléguée à une mission de production d'études et d'avis. Si le Conseil économique, social et environnemental, avec un budget annuel de 38 millions d'euros, n'est saisi par le gouvernement

que trois fois par an en moyenne, quel niveau d'attente pourra-t-on raisonnablement satisfaire avec une AFE ne se réunissant qu'une semaine par an et dont le budget annuel plafonnerait à 235 000 euros, coût du déplacement des élus à Paris inclus ?

La réforme n'apporte aucune garantie en matière de transparence dans le financement des campagnes et aucune amélioration en matière de remboursement des frais de transport en circonscription, privant de fait de toute possibilité d'élection un candidat dépourvu de fortune personnelle ou du soutien matériel d'un grand parti. Le cumul des mandats de parlementaires et conseillers consulaires ou membres de l'AFE n'est non seulement pas interdit, mais implicitement encouragé, les parlementaires disposant d'une notoriété et de moyens matériels les plaçant en situation de concurrence déloyale par rapport aux candidats locaux.

Une réforme de l'AFE et un élargissement du collège électoral des sénateurs des Français de l'étranger étaient unanimement réclamés par les élus depuis des années. Mais l'option choisie par le gouvernement, à l'encontre d'une vraie possibilité de dialogue, témoigne d'un indéfectible mépris envers les électeurs et frôle l'inconstitutionnalité.

C'est la procédure accélérée qui a été retenue par le gouvernement. Il a ainsi fait voter la prorogation d'un an du mandat d'une moitié des élus de l'AFE (celui-ci avait déjà été prorogé d'un an en 2012), tandis que l'autre moitié d'entre eux verra son mandat amputé de deux ans. Que motivait ce traitement d'urgence ? Le remodelage du corps électoral avant les sénatoriales de 2014 !

Au nom de la « modernisation », c'est une véritable entreprise de destruction qui est à l'œuvre. Alors que nombre de pays d'Europe - et même au-delà - avaient explicitement pris la France pour référence en matière de représentation des expatriés, « l'ambitieuse » réforme qui va être votée n'est qu'une très pâle copie d'un dispositif italien dont les principaux acteurs, enlevés de notre propre système, sont les premiers à se plaindre. N'est-ce pas le prologue à une suppression de toute représentation des Français de l'étranger, une fois que l'échec du nouveau dispositif aura été démontré ?

Les Français de métropole auraient tout intérêt à ne pas se détourner du sort de leurs compatriotes expatriés. Certaines audaces, notamment en matière de dématérialisation du vote, pourraient préfigurer des reculs démocratiques pour l'ensemble de la communauté nationale...

* Vice-présidente du groupe UMP du Sénat.

DEMAIN, ÉMISSION SPÉCIALE SUR EUROPE 1

“CHÔMAGE : LES SOLUTIONS POUR S'EN SORTIR”

Reportages, débats et analyses avec Bruce Toussaint, Jean-Pierre Elkabbach et toute l'équipe de la matinale.

EUROPE 1 MATIN
BRUCE TOUSSAINT
6H30-9H

EVENEMENT EUROPE 1

Europe 1
www.europe1.fr